

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €
Challenge 92, 101, Avenue François Arago
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z

Code ISIN : FR0000066219
Euronext – Compartiment C
www.infe.fr

Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 25 Juin 2019

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société **CIFE** sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire, le Mardi 25 Juin 2019 à 15 heures 00 à la FNTF, 3 rue de Berri, 75008 PARIS, Salle Léon Eyrolles, 2^{ème} étage.

L'ensemble des modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée sont les suivantes :

- L'avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 13 Mai 2019 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 57.
- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale sera publié le 05 Juin 2019 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 67. Il sera également publié dans "Les Affiches Parisiennes" édition du 07 Juin 2019.
- Le dossier de convocation incluant des informations sur l'activité et les résultats du Groupe, l'ordre du jour, l'avis de convocation, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette Assemblée est disponible sur le site internet de **CIFE** à l'adresse www.infe.fr. Ces documents sont adressés directement aux actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif.
- Le rapport financier annuel 2018, comprenant notamment les comptes annuels et consolidés 2018, le rapport de gestion, le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les rapports des Commissaires aux comptes, est disponible sur le site internet de la société **CIFE** depuis le 30 avril 2019.

Dans le respect des conditions légales, Tout actionnaire peut demander à la Société l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce. Enfin, les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents qui seront déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale au siège social ou administratif de la Société.

Fait à Nantes, le 02 Juin 2019.

Contact : contact.cife@etpo.fr